

saumons dits "sock-eye," sont menacées de destruction, faute d'un organisme de surveillance qui, à Ottawa, dirigerait les affaires relatives aux pêcheries.

Je ne m'attarderai pas à la question du traité des pêcheries, puisque les négociations ne sont pas terminées, sauf pour noter que le pacte de l'an dernier a été retiré des Communes, parce qu'Ottawa et Washington ont reconnu, quand on leur eut signalé la chose, que les dispositions en étaient trop extraordinaires et trop ridicules. Les principaux intéressés persistent à désirer ce pacte. Il a été présenté avec légèreté, l'an dernier, par le Gouvernement, qui l'a ensuite retiré afin de le modifier comme il le fallait. A mon sens, un tel incident ne se serait pas produit, eût-il existé un ministère des Pêcheries chargé d'examiner ce pacte avec ses collègues avant de l'envoyer à Washington.

Je n'avais pas l'intention de prendre part à la discussion. Après avoir entendu, pendant deux jours, les discours de nos honorables vis-à-vis qui évitaient d'aborder le point principal de l'état de choses existant, il m'a semblé qu'il incombait à quelqu'un de signaler le fait. J'ai donc pris la parole pour protester contre l'inertie du Gouvernement en face de la gravité du chômage et de la mévente des blés.

L'honorable M. DANDURAND: N'étant pas assez au fait de la question, j'avoue ne pas pouvoir réfuter les critiques de mon honorable ami au sujet des pêcheries de la Colombie-Anglaise, mais j'espère présenter, avant la fin de la session, une explication satisfaisante, laquelle mettra sous un jour favorable les agissements du Gouvernement, car je crois savoir que les ennuis relatifs au traité du saumon "sock-eye" viennent du changement de vues de Washington et non d'Ottawa.

L'honorable M. ROBERTSON: Mon honorable ami me permet-il une réflexion au sujet des voies ferrées, en réponse à ce qu'il a dit il y a quelques minutes? Il a laissé l'impression qu'en 24 mois, de charge onéreuse qu'il était, le réseau national est devenu un merveilleux élément d'actif productif. Il n'a pas ajouté que ce résultat était dû aux actes du Gouvernement, mais on pourrait le déduire de ses paroles. Je lui signale qu'à l'époque dont il a parlé, les chemins de fer se trouvaient dans un tel état de choses, créé par le marasme des affaires, que, le coût de la vie ayant baissé, les 185,000 cheminots du Canada consentirent à une diminution de leurs salaires qui s'éleva, en chiffres ronds, à 28 millions de dollars par an. Ensuite vint l'ère de l'amélioration des méthodes d'ex-

L'honorable M. TAYLOR.

ploitation des voies ferrées, par l'emploi de nouvelles pièces de machinerie, ce qu'on appelle ordinairement la mécanisation de l'industrie, laquelle s'est faite si rapidement qu'à l'heure actuelle, les chemins de fer emploient 20,000 hommes de moins qu'à l'époque dont parlait l'honorable ministre. Les nouvelles méthodes ont aussi contribué à réduire de beaucoup les frais d'exploitation. C'est à l'achat de ce matériel, c'est-à-dire de locomotives plus grosses, de meilleures machines produisant une force motrice plus puissante, de meilleurs instruments de toute sorte, qu'a été consacrée une très grande partie de l'emprunt de 400 millions garanti par le Gouvernement et consenti aux chemins de fer. Tout cela a eu pour effet de diminuer la main-d'œuvre employée.

J'espère que l'honorable ministre n'entreprendra pas l'idée que le grand changement de l'état financier du réseau national est dû au Gouvernement. Il a eu pour cause, d'abord, la substantielle diminution de salaire acceptée par les cheminots, en proportion de l'abaissement du coût de la vie, comme tout le monde le voyait alors. Depuis, des milliers d'entre eux ont perdu leur emploi, de sorte qu'aujourd'hui, 15,000 employés de chemin de fer sont sans emploi, après avoir espéré qu'ils auraient du travail jusqu'à cette époque de l'année où le transport du blé commencerait à se faire, comme cela se voit à l'ordinaire.

L'honorable M. DANDURAND: Je n'avais pas l'intention de parler des raisons du changement de l'état des chemins de fer, mais il constitue l'un des incidents les plus extraordinaires de l'histoire d'une nation dont j'ai été témoin en ma vie, tant a été rapide cette transformation.

(La motion tendant à l'approbation de l'adresse en réponse au discours du trône est adoptée).

Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi, 25 mars, à 8 heures du soir.

SENAT

Présidence de l'honorable HEWITT BOSTOCK.

Séance du mardi, 25 mars 1930.

Le Sénat se réunit à huit heures du soir.
Le Président est à son fauteuil.

Prières et affaires courantes.